



2025

**LES DROITS HUMAINS
EN PRATIQUE :**
ÉVOLUTIONS
ET PERSPECTIVES

LBPAM 

Dans un environnement marqué par de profondes mutations économiques, technologiques et géopolitiques, **l'intégration des droits humains dans les processus d'investissement** s'impose comme un enjeu central.

Au sein du Groupe LBP AM, **cet engagement est ancien et structurant**. Il reflète à la fois notre positionnement de pionnier de l'investissement responsable et notre conviction selon laquelle le **respect des droits humains constitue un fondement du développement économique durable** et de la création de valeur à long terme.

Notre approche s'appuie sur les standards internationaux qui encadrent la conduite responsable des entreprises, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elle se traduit par un dispositif de **diligence raisonnable pleinement intégré** à nos processus d'investissement.

Au fil du temps, ce cadre a été renforcé afin de mieux appréhender la complexité croissante des enjeux. Il repose aujourd'hui sur une **articulation étroite** entre outils quantitatifs, analyses qualitatives et engagement actionnarial.

Les risques liés aux droits humains présentent désormais des caractéristiques nouvelles : ils sont plus diffus, interdépendants et souvent difficiles à identifier à travers des cadres d'analyse traditionnels. Ils se manifestent notamment dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, les transitions

environnementales et le développement rapide des technologies numériques. Dans ce contexte, **la capacité à anticiper et à traiter ces risques en amont devient déterminante**.

Plusieurs thématiques devraient jouer un rôle croissant dans l'évolution de notre approche, notamment le changement climatique et ses implications sociales, les tensions géopolitiques, ou encore le développement de l'intelligence artificielle. Ces enjeux nécessitent un **approfondissement continu des analyses ainsi qu'un dialogue renforcé avec les entreprises**.

Ils traduisent également une évolution plus large de l'investissement responsable. Les risques les plus significatifs sont souvent de nature structurelle et ne peuvent être appréhendés au seul niveau des émetteurs. Ils appellent une **mobilisation accrue** à l'échelle des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une **coopération renforcée** entre investisseurs et parties prenantes.

Dans ce contexte, le Groupe LBP AM entend jouer un rôle actif à travers sa participation à des **initiatives collectives, ses partenariats avec des organisations expertes et son dialogue** avec les entreprises. Nous sommes convaincus que les droits humains continueront de structurer l'évolution de l'investissement responsable et que leur intégration requiert une adaptation constante de nos pratiques.



Christine Lebreton,
Chief Sustainable Investment Officer, LFDE

Notre raison d'être et notre engagement en matière de droits humains

LBP AM et La Financière de l'Échiquier partagent une raison d'être commune : **valoriser les capitaux financier, naturel et humain et accompagner leurs clients dans leur transition vers des modèles plus durables**. Cette ambition s'inscrit dans une vision plus large d'une économie inclusive, dans laquelle le respect des droits humains constitue un pilier fondamental.

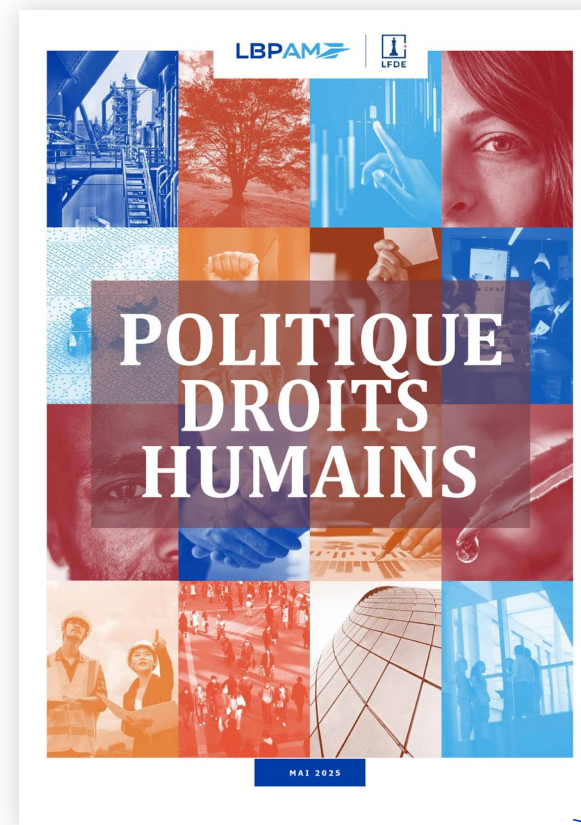
Pionnier de l'investissement socialement responsable depuis les années 1990, le Groupe a structuré son approche afin d'intégrer de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses processus d'investissement. La **Politique Droits Humains** formalise cet engagement et en précise les modalités de mise en œuvre.

LBP AM et LFDE s'engagent à **respecter les droits humains internationalement reconnus**¹, entendus dans leur acception la plus large. En tant qu'investisseurs, les deux entités reconnaissent leur lien potentiel avec les impacts associés aux entreprises dans lesquelles elles investissent. Elles s'attachent à identifier, prévenir et atténuer ces risques, tout en mobilisant leur levier d'influence lorsque cela est pertinent.

Cette démarche repose sur un **dispositif de diligence raisonnable intégré** aux processus d'investissement à travers les notations ESG, les exclusions fondées sur les normes, les activités d'engagement et le suivi des émetteurs.

Le Groupe s'inscrit par ailleurs dans une démarche de **transparence et d'amélioration continue**, fondée sur un dialogue régulier avec les parties prenantes et des revues périodiques de ses pratiques. Le présent document vise à **illustrer la mise en œuvre concrète de ces engagements**.

1. Y compris, sans s'y limiter, les droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que les conventions et protocoles fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail.



ÉDITO.....02

CHAPITRE 1

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS..... 05

1. Nos priorités en matière de droits humains
2. Notre approche quantitative en matière de droits humains
3. Notre approche normative : analyses et exclusions
4. Notre approche de l'engagement en matière de droits humains
5. Le fonds LBP AM SRI Human Rights: intégrer les droits humains dans nos processus d'investissement

CHAPITRE 2

PERSPECTIVES ET DÉFIS FUTURS..... 22

1. Naviguer entre conflits, défense et technologies émergentes
2. Intelligence artificielle : un enjeu systémique pour les droits humains
3. Transition juste : anticiper les risques de long-terme en lien avec la transition énergétique

CHAPITRE 3

CONCLUSION : VERS UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ET AXÉE SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS..... 28

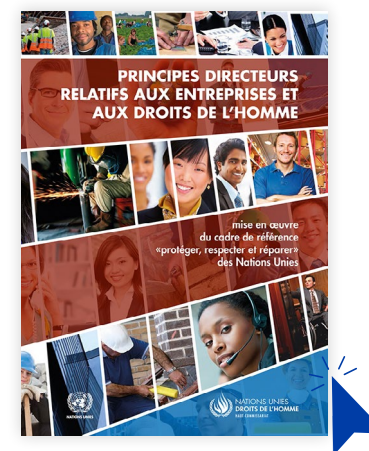
NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

1. Nos priorités en matière de droits humains

Conformément à sa Politique Droits Humains, le Groupe LBP AM a identifié un **ensemble de risques prioritaires** à partir de sa méthodologie interne de cartographie. Cette approche, alignée sur les **Principes directeurs des Nations Unies**, vise à identifier les enjeux les plus saillants, c'est-à-dire ceux présentant les impacts potentiels les plus élevés pour les individus et les plus probables.

Les priorités définies reflètent à la fois les **résultats de cette analyse et les évolutions du contexte global**. Elles constituent un cadre structurant pour orienter les analyses, les décisions d'investissement et les actions d'engagement.

Par nature **évolutives**, elles font l'objet de réévaluations régulières afin d'intégrer les nouveaux risques, les changements réglementaires et les transformations de l'environnement économique et technologique.



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET DROITS HUMAINS

DROITS DES TRAVAILLEURS ET PRATIQUES D'EMPLOI ÉQUITABLES

DROITS DES TRAVAILLEURS DANS LES CHAÎNES DE VALEUR

VIE PRIVÉE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

IMPACTS LIÉS À L'UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES

SÉCURITÉ DES PRODUITS ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS

DISCRIMINATIONS ET IMPACTS SOCIÉTAUX DES PRODUITS ET SERVICES

ZONES DE CONFLIT ET À HAUT-RISQUE

 ENJEUX SAILLANTS	 SECTEURS PRIORITAIRES	 EN PRATIQUE
Impacts des atteintes à l'environnement et de la pollution sur les droits humains et la santé humaine		- Participation et engagement via l'Investors Initiative on Hazardous Chemicals (ChemSec) et la Clean Air Initiative (ShareAction) Exclusion de 7 entreprises en lien avec la production de polluants éternels - Intégration d'exigences relatives aux droits humains dans la politique Pétrole et Gaz de LBP AM
Droits des travailleurs au sein des chaînes de valeur		- Participation et engagement via le Labour Rights Investor Network, Investors Alliance for Human Rights, la Platform for Living Wage Financials, ainsi qu'un dialogue direct avec certaines entreprises. - Renforcement de notre approche quantitative via ISS Modern Slavery Solutions. Revue normative d'un émetteur sur ce fondement en 2025.
Droits des travailleurs et emploi équitable au sein des opérations propres		- Participation et engagement via Advance (PRI), l'ICCR et leur initiative sur les droits des modérateurs de contenus, Corporate Human Rights Benchmark. Exclusion de 16 émetteurs exclusivement sur ces motifs.
Atteintes à la vie privée, aux droits numériques et à la liberté d'expression		- Participation et engagement via les initiatives Ranking Digital Rights (IAHR), Collective Impact Coalition on Ethical AI et le CAHRA Pilot Project d'Investor Alliance for Human Rights. Revue normative d'un émetteur sur ce fondement en 2025.
Impacts négatifs sur les communautés locales		- Participation et engagement via Advance (PRI) et l'initiative Long-Term Investors in Peoples' Health (ShareAction). - Participation à l'initiative Mining2030. Exclusion de 13 émetteurs sur ces motifs.

 ENJEUX SAILLANTS	 SECTEURS PRIORITAIRES	 EN PRATIQUE
Sécurité des produits et protection des consommateurs et clients	       	- Participation et engagement via l'initiative Long-Term Investors in People's Health (ShareAction). - Création d'un indicateur spécifique sur les risques liés aux produits et services, intégré à GREaT (méthodologie propriétaire).
Risques liés aux zones de conflit et à haut-risque	     	- Participation et engagement via le CAHRA Pilot Project d'Investors Alliance for Human Rights. Exclusion de 19 émetteurs sur ces motifs. - Adoption d'une politique relative à l'investissement dans l'industrie de défense.
Devoir de vigilance relative aux clients et impacts liés à l'usage des produits et services	     	Revue normative de 30 grandes entreprises européennes de défense et création d'un système de notation spécifique sur la diligence raisonnable en aval, intégré à GREaT. Dialogue avec des entreprises de défense et technologiques sur les risques liés aux exportations et aux transferts d'armements. Exclusion de 8 émetteurs sur ces motifs, dont un en 2025.
Discrimination et impacts sociétaux des produits et services	     	- Participation et engagement via l'Access to Medicine Initiative et la Collective Impact Coalition for Ethical AI. - Création d'un indicateur spécifique pour suivre la performance des entreprises sur ces enjeux dans GREaT.

Pour en savoir plus sur les secteurs prioritaires, veuillez vous référer à la [Politique droits humains](#) du Groupe LBP AM.

2. Notre approche quantitative en matière de droits humains

L'approche quantitative de LBP AM repose sur un **cadre propriétaire d'analyse ESG, GREaT**. Celui-ci permet de couvrir de manière structurée un univers étendu d'émetteurs, en intégrant les enjeux de droits humains sur l'ensemble des thématiques identifiées comme les plus saillantes.

Les entreprises sont évaluées à partir d'un **ensemble d'indicateurs couvrant plusieurs dimensions clés**, notamment les droits des travailleurs, les relations sociales, les impacts sur les communautés locales, la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que les impacts sociétaux des produits et services.



Ainsi structuré, le cadre permet d'assurer une couverture cohérente des enjeux à l'échelle des portefeuilles et d'intégrer de manière plus fine les risques les plus critiques dans les décisions d'investissement.

En 2025, plusieurs évolutions ont permis de renforcer **la robustesse et la pertinence de ce dispositif**. En premier lieu, une **pondération sectorielle** des indicateurs a été introduite afin de mieux refléter les résultats de la cartographie des risques en matière de droits humains. Ce mécanisme repose sur un **calibrage spécifique par secteur**, dans lequel les indicateurs associés aux enjeux les plus saillants sont davantage valorisés. Il en résulte une **évaluation plus ciblée, permettant à la fois de mieux capter la matérialité des risques propres à chaque activité** et de renforcer la prise en compte des droits humains dans la construction des portefeuilles et la gestion des risques.

Par ailleurs, LBP AM a renforcé sa **capacité d'analyse des risques liés au travail forcé et à l'esclavage moderne** grâce à l'intégration d'un outil dédié, ISS Modern Slavery Solutions. Ce dernier permet de réaliser un criblage systématique des portefeuilles, d'identifier plus finement les expositions à risque ainsi que les

entreprises et zones géographiques les plus concernées, et d'évaluer de manière plus détaillée les pratiques de gestion des entreprises dans ce domaine. Ces analyses quantitatives sont complétées par des **évaluations qualitatives**, afin de tenir compte de la complexité des chaînes d'approvisionnement et des contextes propres à chaque entreprise.

Consciente des limites liées à la prise en compte des droits humains dans la donnée ESG, LBP AM poursuit en parallèle un **dialogue actif avec ses fournisseurs de données**, notamment dans le cadre d'**initiatives collectives** telles que l'**Investors Initiative on Human Rights Data**.

Cette démarche vise à améliorer la qualité, la cohérence et la comparabilité des informations disponibles, tout en encourageant une plus grande transparence des entreprises et une meilleure représentation des impacts réels.

Pris dans leur ensemble, ces développements contribuent à **renforcer la capacité du Groupe à identifier, évaluer et prioriser les risques liés aux droits humains de manière systématique et cohérente**. En articulant outils quantitatifs, analyses qualitatives et engagement, LBP AM vise à fonder ses décisions d'investissement sur une compréhension plus robuste et plus opérationnelle des enjeux, en accordant une attention particulière à leurs impacts sur les personnes.

Pour en savoir plus sur notre approche quantitative, veuillez consulter le **Rapport Investissement Responsable** du Groupe LBP AM.



3. Notre approche normative : analyses et exclusions

Le Groupe LBP AM met en œuvre une approche fondée sur les standards internationaux de diligence raisonnable, en premier lieu desquels **les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** (UNGPs) et les **Principes directeurs de l'OCDE**.



Cette approche se distingue par son ancrage dans **une analyse des risques pour les personnes et l'environnement**. Plutôt que de se limiter aux controverses ou à des constats ex post, elle vise à évaluer l'exposition réelle des entreprises à des impacts potentiels, ainsi que leur capacité à mettre en œuvre une diligence raisonnable effective tout au long de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur.

L'évaluation s'articule autour de deux dimensions complémentaires. Elle porte, d'une part, sur la **capacité des entreprises à identifier, prévenir et atténuer** les impacts négatifs, à travers leurs politiques, leur gouvernance et leurs dispositifs de gestion des risques. D'autre part, elle analyse **leur capacité à réagir lorsque des impacts surviennent**, notamment à travers des mécanismes de remédiation et l'utilisation de leur levier d'influence auprès de leurs partenaires.

Cette lecture permet d'appréhender de manière **plus opérationnelle** la réalité des pratiques des entreprises, au-delà des seuls incidents visibles, et d'évaluer leur positionnement face aux exigences de la diligence raisonnable telles que définies par les UNGPs et les Principes de l'OCDE.

Elle donne également au Groupe LBP AM un **panel de réponses graduées**. En fonction de la gravité des impacts et de la qualité des réponses apportées par les entreprises, l'analyse peut conduire à un suivi renforcé, à un engagement ciblé ou encore, lorsque cela est nécessaire, à une décision d'exclusion. Cette approche vise ainsi à **maximiser l'effet de levier de l'investisseur**, en privilégiant la transformation des pratiques lorsque cela est possible.

Définir des lignes rouges : Structurer l'action des investisseurs au-delà de l'engagement

“ L'engagement des investisseurs sur les PFAS s'est fortement développé ces dernières années, reflétant une **prise de conscience croissante des risques environnementaux et sanitaires associés à ces substances**. Cette dynamique constitue une évolution positive, et le dialogue avec les entreprises demeure un levier essentiel pour favoriser des changements au sein du secteur chimique. Néanmoins, compte tenu du caractère persistant, bioaccumulatif et potentiellement irréversible des impacts liés aux PFAS, **l'engagement seul peut s'avérer insuffisant**, en particulier en l'absence de trajectoires de transition crédibles.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent de compléter les démarches d'engagement par des **cadres plus structurés de diligence raisonnable en matière d'environnement et de droits humains**, portés par les investisseurs eux-mêmes. En développant leurs propres analyses, au-delà des seules informations publiées par les entreprises, les investisseurs peuvent mieux identifier les risques les plus critiques à l'échelle des chaînes de valeur, depuis la production jusqu'aux impacts sur les communautés en aval. Cette approche leur permet de **définir des attentes plus explicites**, y compris en identifiant des « lignes rouges » par exemple en cas de recours persistant aux PFAS les plus dangereux, de

manque de transparence ou d'absence de stratégies de sortie assorties d'échéances claires.

Dans ce cadre, les **exclusions peuvent être mobilisées de manière ciblée et proportionnée**. Loin de se substituer à l'engagement, elles contribuent à en renforcer la crédibilité, en clarifiant les seuils minimaux attendus et en structurant le dialogue lorsque ces exigences ne sont pas respectées. Lorsqu'elles sont combinées à des démarches de place visant à faire évoluer les pratiques, elles constituent un levier complémentaire pour adresser des risques de nature systémique.

Certains investisseurs s'inscrivent déjà dans cette approche. À titre d'exemple, **LBP AM a combiné des travaux d'analyse approfondis sur le secteur chimique avec une approche fondée sur les normes**, afin d'identifier les principaux risques et de définir des réponses différenciées, articulant priorités d'engagement et exclusion.

Une telle démarche permet également de nourrir **un dialogue plus nuancé avec les entreprises**. Elle offre la possibilité de distinguer celles qui s'engagent dans des trajectoires crédibles, par exemple en adoptant des stratégies de substitution ou de sortie à l'échelle des familles de substances, de celles dont les pra-

tiques demeurent en retrait. In fine, l'articulation entre engagement et définition de seuils clairs contribue à une intégration plus cohérente et plus prospective des risques liés aux PFAS, en lien avec les objectifs environnementaux et les impératifs de respect des droits humains.”



Patrik Witkowsky,
Senior Sustainable Finance Advisor, ChemSec



Dans son ensemble, cette approche reflète la conviction de LBP AM qu'une **intégration effective des droits humains repose sur la combinaison de mécanismes réactifs et préventifs**, fondés sur une compréhension fine des expositions aux risques et des pratiques des entreprises, et visant à faire évoluer durablement les comportements des émetteurs.

Mise en œuvre en 2025

En 2025, LBP AM a conduit des analyses fondées sur les normes sur **32 émetteurs**, illustrant la montée en puissance de cette approche.

La grande majorité de ces travaux a été réalisée dans le cadre d'une **revue sectorielle du secteur de la défense** (Voir Focus 1), reflétant l'attention accrue portée aux enjeux de droits humains dans ce secteur. Par ailleurs, plusieurs analyses individuelles ont été menées sur la base de controverses ou de signaux de risque spécifiques. À l'issue de ces travaux, **un émetteur a été exclu**, ses impacts ayant été jugés critiques et insuffisamment maîtrisés.

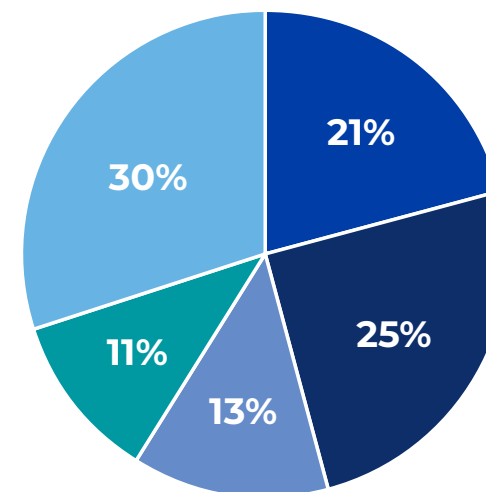
Ces analyses ont permis d'approfondir la compréhension de risques complexes, notamment ceux liés à l'usage des produits, aux risques en aval et aux chaînes d'approvisionnement. Elles illustrent l'attention portée par LBP AM aux impacts directs et indirects, ainsi qu'à la responsabilité des entreprises au-delà de leurs opérations propres.

Pour en savoir plus sur notre approche normative, veuillez consulter la **Politique d'exclusion** du Groupe LBP AM.



Sur les trois dernières années, 103 émetteurs ont été examinés dans ce cadre, dont 36 ont été exclus. Ce bilan reflète le déploiement progressif du dispositif et sa capacité à orienter les décisions d'investissement lorsque des manquements significatifs sont identifiés.

EMETTEURS EXCLUS EN RAISON DE RISQUES OU D'IMPACTS DROITS HUMAINS



- Droits des communautés locales
- Droits des travailleurs
- Impacts des produits et services sur les droits humains
- Impacts environnementaux sur les droits humains et la santé humaine
- Zones touchées par des conflits et à haut risque (CAHRA)

L'approche normative complète le cadre quantitatif du Groupe LBP AM. Elle permet **d'identifier des risques émergents, d'alimenter les priorités d'engagement et de renforcer la cohérence** des décisions d'investissement.

Plus largement, elle reflète la volonté du Groupe LBP AM **d'aligner ses pratiques avec les standards internationaux en matière de droits humains**, en s'appuyant sur une analyse **rigoureuse, transparente et ancrée** dans les réalités opérationnelles des entreprises.



Focus 1 : Diligence raisonnable en matière de droits humains dans le secteur de la défense

Dans le cadre de son approche normative, le Groupe LBP AM a mené en 2025 **une analyse sectorielle approfondie de 30 entreprises européennes de la défense**. Ce travail prend en compte les spécificités du secteur : un environnement très régulé, fortement dépendant des décisions étatiques et structuré autour de programmes d'armement de long terme. Ces caractéristiques appellent **une analyse adaptée et une compréhension fine des dynamiques industrielles**, afin de mieux comprendre les risques et les capacités des entreprises en matière de contrôle des exportations et de risques liés aux usages finaux.

Le Groupe LBP AM a ainsi développé un **cadre d'analyse qualitatif et prospectif** visant à évaluer la capacité des entreprises à gérer les risques en matière de droits humains sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. L'analyse s'est concentrée en particulier sur les risques en aval ainsi que sur la manière dont les enjeux de droits humains sont intégrés dans les décisions commerciales et d'exportation. L'objectif est d'aller au-delà des controverses, pour **apprécier concrètement comment les risques sont identifiés, anticipés et traités**.

Ce travail a conduit au **développement d'une méthodologie de notation dédiée** à la diligence raisonnable en aval dans le secteur de la défense. Elle couvre notamment la sélection des clients, le suivi des usages finaux et les dispositifs de gestion des risques. Cette méthodologie a été **directement intégrée** dans l'outil propriétaire de notation ESG du Groupe LBP AM, GREaT. Les résultats de l'analyse ont ainsi un impact direct sur les décisions d'investissement, en influençant les notations ESG, la construction des portefeuilles et la gestion des risques.

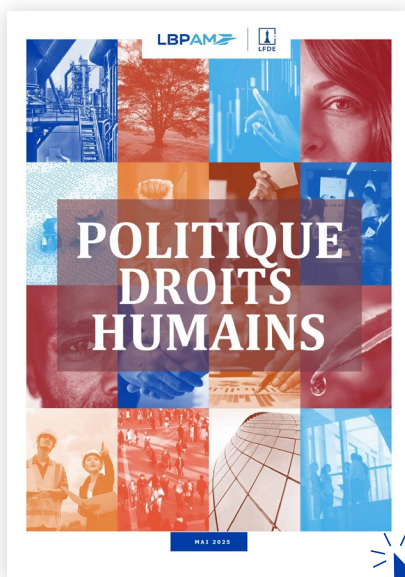
Au-delà de cette intégration, ces travaux ont également alimenté **l'élaboration de la politique sectorielle du Groupe LBP AM sur la défense**. Ils ont permis de traduire les engagements du Groupe en matière de droits humains en attentes plus concrètes vis-à-vis des entreprises, tout en garantissant leur alignement avec les standards internationaux en matière de droits humains et de droit international humanitaire.

Plus largement, cette initiative illustre la **capacité du Groupe LBP AM à adapter ses outils d'analyse à un secteur complexe et spécifique, en combinant expertise sectorielle, analyse qualitative et intégration opérationnelle**. Elle traduit aussi une ambition claire : passer de principes généraux à des cadres réellement applicables dans des environnements souverains, contraints et à fort niveau de risque.



4. Notre approche de l'engagement en matière de droits humains

L'engagement constitue un pilier central de la **Politique Droits Humains** du Groupe LBP AM. Il traduit le rôle du Groupe en tant qu'investisseur de long terme, avec pour objectif de **prévenir et atténuer les impacts négatifs** sur les droits humains en lien avec ses activités d'investissement.



Cette démarche est structurée à partir de la cartographie des risques du Groupe et se concentre sur les enjeux les plus critiques pour les personnes. Elle repose sur une allocation ciblée des ressources : le Groupe n'engage pas l'ensemble des entreprises de manière uniforme, mais **priorise** celles pour lesquelles les **risques sont les plus significatifs**, ainsi que les situations où son **levier d'influence est le plus pertinent**.

L'objectif est d'accompagner les entreprises dans le **renforcement de leurs pratiques**, en particulier dans leur capacité à identifier, évaluer et gérer les risques, tant dans leurs opérations que dans leurs chaînes d'approvisionnement. Cette approche privilégie une **logique opérationnelle**, en se concentrant sur la manière

dont les enjeux de droits humains sont concrètement pris en compte dans les décisions et les processus des entreprises.

Pour ce faire, LBP AM mobilise plusieurs leviers complémentaires, combinant dialogue direct avec les entreprises, échanges ciblés sur des risques identifiés et participation à des initiatives collectives. Cette articulation vise à maximiser l'impact de l'engagement, en combinant influence individuelle et dynamique de place.

Dans cette perspective, le Groupe met l'accent sur **des résultats concrets**, en cherchant à faire évoluer les pratiques plutôt qu'à se limiter au suivi d'engagements formels. Cette approche permet de dépasser une logique de conformité, en orientant le dialogue vers la gestion effective des impacts et l'amélioration continue des dispositifs de diligence raisonnable.

Pour plus de détails sur les engagements menés, leurs résultats et les études de cas associées, veuillez consulter le **Rapport d'engagement** du Groupe LBP AM.



Les évolutions de notre approche en 2025

En 2025, LBP AM a engagé un dialogue avec **80 entreprises** sur des enjeux de droits humains, formulant **91 recommandations**. Au-delà de ces indicateurs, l'année se caractérise par une évolution vers **un engagement plus ciblé et davantage orienté vers l'impact**, traduisant les priorités identifiées en actions concrètes.

À titre d'exemple, dans le cadre des travaux sur la **transition juste**, thématique encore émergente pour de nombreuses entreprises, le Groupe LBP AM a adopté une **démarche proactive** en se prêtant directement à l'exercice d'analyse des risques. Plutôt que de se limiter à interroger les entreprises, le Groupe a cherché à **construire des scénarios et à formuler une lecture d'investisseur** sur les risques sociaux et de droits humains potentiels à moyen et long terme. Il a ensuite partagé ces analyses aux entreprises, afin de comparer les écarts entre la lecture externe des investisseurs et la lecture interne de l'entreprise, mais également d'identifier si les enjeux identifiés étaient bien pris en compte par l'entreprise et comment.

Cette approche permet d'ancrer les discussions dans des **éléments concrets, en confrontant différentes perspectives et en dépassant un dialogue théorique**. Elle contribue à ouvrir des échanges plus opérationnels, directement connectés aux réalités des entreprises, tout en facilitant l'intégration des enjeux de droits humains dans les réflexions stratégiques liées à la transition.

Elle permet également de **traduire des risques d'impacts en enjeux financiers de long terme**, ce qui favorise l'intégration de nos attentes par différentes fonctions au sein des entreprises, au-delà des seules équipes spécialisées en droits humains. Dans ce cadre, le Groupe LBP AM clarifie également ses attentes, notamment en matière de gouvernance, d'identification des impacts et d'intégration des parties prenantes, en distinguant les priorités de court et de long terme.

Renforcer les droits humains par l'engagement : la perspective de dsm-firmenich

“ Chez dsm-firmenich, le respect des droits humains est **au cœur de notre manière d'opérer et de créer de la valeur sur le long terme**. Nous nous attachons en permanence à renforcer nos démarches de diligence raisonnable en matière de droits humains ainsi que nos actions en faveur de l'impact social. **Le dialogue avec les investisseurs et les autres parties prenantes joue un rôle essentiel dans ce processus**, en nous permettant d'intégrer des perspectives externes tout en offrant des occasions de partager nos retours d'expérience.

Selon notre expérience, l'engagement des investisseurs est d'autant plus efficace **qu'il va au-delà des seules exigences de conformité et de reporting**, pour se concentrer sur la manière dont les entreprises **identifient, priorisent et traitent les enjeux saillants** en matière de droits humains ainsi que les opportunités associées. Grâce à des échanges réguliers, ces dialogues nous permettent de **prendre du recul sur nos pratiques, de valider nos priorités et d'améliorer en continu** notre approche des droits humains.

In fine, cela contribue à **renforcer la résilience des chaînes de valeur, à consolider les relations avec les parties prenantes et à améliorer les résultats pour les personnes liées à nos activités**.



Chantal de Vaan,
Directrice Impact Social, dsm-firmenich
dsm-firmenich ●●●

Parallèlement, LBP AM conserve une **capacité claire d'escalade** lorsque les progrès sont jugés insuffisants. Cette approche a notamment été illustrée dans le cadre de son dialogue avec **Arkema**, où un engagement initial portant sur les substances dangereuses et la transparence a été complété par des questions écrites lors de l'assemblée générale 2025. Ce type d'intervention permet de **structurer le dialogue dans la durée**, en rendant explicites les attentes de l'investisseur et en assurant leur suivi à différents niveaux de gouvernance.

Par ailleurs, dans de nombreux cas, les risques liés aux droits humains, en particulier ceux présents dans les chaînes de valeur, présentent une **dimension structurelle et systémique**. Ils dépassent souvent le périmètre direct d'une entreprise et s'inscrivent dans des dynamiques sectorielles ou géographiques plus larges. À ce titre, un acteur isolé dispose généralement de leviers limités pour traiter ces enjeux de manière durable.

Dans ce contexte, le Groupe s'attache à privilégier des **démarches d'engagement à l'échelle sectorielle ou thématique**, permettant d'élargir le champ d'analyse et de multiplier les points d'entrée dans le dialogue. Cette approche favorise une compréhension plus fine des mécanismes à l'origine des risques et renforce la capacité à agir sur leurs causes profondes.

Les travaux menés sur les chaînes d'approvisionnement du jasmin (voir Focus 2) s'inscrivent dans cette logique, en cherchant à dépasser une analyse centrée sur les entreprises individuelles pour promouvoir des réponses collectives au niveau du secteur.

En outre, la **clarification des attentes des investisseurs** constitue un levier structurant de l'engagement. En tant qu'investisseur, formaliser et expliciter ses attentes permet de poser un cadre de référence partagé avec les entreprises et de rendre le dialogue plus lisible et plus constructif. À ce titre, le Groupe LBP AM développe **des cadres dédiés, tels que sa politique sectorielle sur la défense**, qui permettent **d'ancrer ces attentes et de les formuler de manière intelligible** pour les entreprises. L'existence de ces référentiels facilite leur appropriation et constitue une base commune pour structurer les échanges.

Une fois ces attentes clarifiées, elles peuvent être mobilisées de manière opérationnelle dans le dialogue avec les entreprises. Elles permettent d'instaurer des conversations plus franches, en explicitant les objectifs poursuivis et les raisons sous-jacentes, et en orientant les discussions vers des pistes d'amélioration concrètes.

Plus largement, l'année 2025 a été marquée par une **diversification des modalités d'engagement**, reflétant une approche plus stratégique et contextualisée. En amont de chaque engagement, plusieurs facteurs sont pris en compte, notamment la capacité de dialogue de l'entreprise, ou encore la pertinence d'une intervention individuelle ou collective. Dans certains cas, **l'engagement multi-parties prenantes**, associant par exemple investisseurs, ONG ou représentants des travailleurs, permet de renforcer significativement le levier d'influence.

Cette approche vise à dépasser une logique d'interrogation descendante pour construire un **dialogue plus équilibré et plus constructif**, dans lequel l'investisseur apporte également sa propre lecture des risques. L'enjeu est d'inscrire ces échanges dans une perspective de long terme, orientée vers l'amélioration des pratiques et la réduction effective des impacts négatifs.



Présentation par LBP AM des attentes des investisseurs en matière de droits humains à des entreprises (voir Focus 2).

Faire progresser les droits humains grâce aux collaborations entre organisations de la société civile et investisseurs



Ces dernières années, nous avons observé une évolution nette de l'approche des investisseurs en matière de droits humains : **les attentes se sont renforcées, mais les démarches d'engagement restent souvent réactives et fragmentées**. Il est désormais nécessaire de structurer un dialogue plus proactif, centré sur les impacts réels sur les personnes. Cela implique de prioriser les risques les plus graves, d'aborder l'ensemble des chaînes de valeur et d'interagir directement avec les équipes opérationnelles et les experts des droits humains au sein des entreprises, plutôt que de se limiter à des échanges ESG à un niveau général. Lorsque les investisseurs et les entreprises interagissent de cette manière, le **dialogue évolue d'une logique de conformité vers une résolution concrète des problématiques**.

Les partenariats entre organisations de la société civile et investisseurs sont **essentiels** pour permettre cette évolution. Les organisations apportent leur crédibilité, leur expertise de terrain, leur connaissance des contextes locaux et des causes profondes des risques, tandis que les investisseurs contribuent par **leur influence, leur vision de long terme et leur capacité à aligner les priorités économiques avec les enjeux de droits humains**. En travaillant ensemble, ils peuvent accompagner les entre-

prises pour dépasser des approches centrées sur l'audit et aller vers des démarches de diligence raisonnable plus robustes, fondées sur le dialogue avec les parties prenantes et des indicateurs axés sur les impacts.

À terme, l'objectif est de construire un modèle d'engagement plus efficace : collectif, orienté vers l'action et fondé sur des progrès mesurables. Cela passe par la définition d'objectifs communs, le développement d'indicateurs partagés pour suivre les améliorations, et le renforcement de la prise en compte des droits humains dans la gouvernance des entreprises. Lorsque ces éléments sont réunis, ces partenariats peuvent générer **des transformations significatives et à grande échelle au sein des secteurs et des chaînes de valeur**.



Maxime Belingheri,

Directeur de l'Innovation, Fair Labor Association





Focus 2 : Engagement sectoriel sur la présence d'enfants dans les chaînes d'approvisionnement du jasmin

En 2024, des enquêtes ont mis en évidence la présence d'enfants dans la récolte du jasmin en Égypte, qui représente près de la moitié de la production mondiale. Compte tenu du rôle central de cette matière première dans l'industrie des parfums et des cosmétiques, cette situation a révélé **un risque structurel en matière de droits humains**, affectant l'ensemble de la chaîne de valeur.

Face à ce constat, le Groupe LBP AM a initié dès avril 2024 **une démarche d'engagement à l'échelle sectorielle**, impliquant différents acteurs de la chaîne, des marques aux fournisseurs. Cette initiative s'inscrit dans une approche fondée sur l'idée que ce type de risque, par nature systémique, ne peut être traité de manière isolée et nécessite une action collective.

En 2025, cette démarche a franchi une nouvelle étape avec **l'organisation d'un atelier réunissant entreprises, investisseurs et parties prenantes externes**, dont la Fair Labor Association et le Forum pour l'Investissement Responsable. Les échanges ont mis en évidence **certaines limites des approches traditionnelles**, encore largement centrées sur des logiques d'audit et de conformité, et souvent insuffisantes pour traiter des problématiques ancrées dans des dynamiques socio-économiques et locales.

Lors de cet atelier, le Groupe LBP AM a cherché à faire **évoluer le dialogue vers une approche plus opérationnelle, centrée sur les impacts réels et les causes profondes des risques**. L'objectif a été d'encourager les entreprises à affiner leur identification des risques, à renforcer le dialogue avec les parties prenantes locales et à s'inscrire dans des dynamiques collectives à l'échelle du secteur.

Cette initiative illustre également une **évolution dans la manière d'aborder l'engagement, en mettant davantage l'accent sur les conditions de mise en œuvre concrètes de la diligence raisonnable**.

Elle vise notamment à renforcer le rôle des fonctions en charge des droits humains au sein des entreprises, en les inscrivant dans une logique plus stratégique et en favorisant leur articulation avec les fonctions opérationnelles et les instances décisionnelles.

À travers ce travail, le Groupe LBP AM a également cherché à **repositionner les enjeux de droits humains comme des sujets structurants pour les entreprises**, au-delà d'une approche strictement liée à la conformité. Cela contribue à mieux intégrer ces enjeux dans les processus internes, à renforcer l'alignement entre les différentes fonctions et à soutenir l'émergence de pratiques plus robustes et orientées vers l'impact.

Plus largement, cette démarche illustre la **volonté du Groupe de dépasser une analyse centrée sur les entreprises individuelles, pour promouvoir des réponses coordonnées à l'échelle des chaînes de valeur**. En combinant dialogue entre pairs, clarification des attentes investisseurs et implication des parties prenantes, ce type d'engagement permet d'augmenter les leviers d'action et de favoriser des améliorations durables.

Malgré les défis persistants, cette initiative constitue une base pour structurer des réponses plus cohérentes face à des risques complexes. Le Groupe LBP AM entend s'appuyer sur cette première phase pour approfondir cette approche et l'étendre à d'autres chaînes de valeur confrontées à des enjeux similaires.

Pour finir, **l'exercice des droits de vote constitue également une composante essentielle de l'approche d'engagement actionnarial** de LBP AM et un élément clé de son dispositif d'investissement responsable. À travers le vote, le Groupe traduit concrètement ses attentes en matière de droits humains, en abordant notamment les risques liés à la gouvernance, aux pratiques sociales et à la responsabilité des entreprises. Sa politique de vote intègre explicitement des considérations de durabilité, y compris les droits humains, et est appliquée de manière systématique à l'ensemble de son univers d'investissement.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la **Politique de vote** du Groupe LBP AM et à son **Rapport d'engagement**.



5. Le fonds LBP AM SRI Human Rights: Intégrer les droits humains dans nos processus d'investissement

Le fonds LBP AM SRI Human Rights de LBP AM reflète une démarche structurée visant à **intégrer les considérations liées aux droits humains dans les décisions d'investissement**, développée en partenariat avec la **Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)**. Il vise à aligner l'allocation du capital sur les standards internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en combinant performance financière, analyse ESG et expertise indépendante.

FIDH FÉDÉRATION INTERNATIONALE
POUR LES DROITS HUMAINS

Le fonds repose sur un **cadre complet de diligence raisonnable appliqué à la fois aux émetteurs souverains et aux entreprises**, avec pour objectif d'orienter les investissements vers des acteurs capables de gérer efficacement les risques et impacts en matière de droits humains. Au-delà de l'intégration ESG classique, cette approche accorde une importance particulière à la capacité des émetteurs à prévenir, atténuer et traiter les impacts négatifs.

Un élément central du modèle réside dans le **rôle de supervision indépendante** assuré par la FIDH, garantissant que les décisions d'investissement reposent sur des évaluations ex ante solides en matière de droits humains, nourries par des enquêtes de terrain et les réseaux de la société civile. Cet ancrage dans des données issues du terrain renforce à la fois la pertinence et la crédibilité du processus d'investissement.

Le fonds établit également un **lien direct et structurant entre l'activité d'investissement et l'action en faveur des droits humains**. Grâce à un mécanisme de **partage de revenus**, une partie des actifs contribue aux activités de terrain de la FIDH, notamment les enquêtes, le dialogue avec les communautés affectées et la collaboration avec des organisations partenaires locales. Ce dispositif permet non seulement de **soutenir concrètement les**

droits humains, mais aussi d'enrichir en continu les informations utilisées dans les processus de diligence raisonnable et de décision d'investissement.

Dans son ensemble, cette initiative vise à **concrétiser la responsabilité des investisseurs en intégrant la diligence raisonnable en matière de droits humains à chaque étape du cycle d'investissement**, tout en favorisant une interaction durable et mutuellement bénéfique entre les acteurs financiers et la société civile.



Affiche du centenaire de la FIDH.

Un partenariat stratégique pour faire entrer les droits humains au cœur de la finance



Le partenariat entre LBP AM et la FIDH est un levier d'action particulièrement précieux. Il peut permettre **d'ouvrir le dialogue avec les entreprises**, qui peuvent se montrer plus réceptives lorsqu'un investisseur est impliqué dans les échanges et portent également un intérêt approfondi pour les droits humains. Ce modèle permet de développer un **dialogue complémentaire**.

En tant qu'organisation de la société civile, la FIDH est souvent en interaction avec les équipes opérationnelles sur le terrain, au plus près des impacts. Les investisseurs, de leur côté, ont davantage accès aux instances dirigeantes et aux directions financières. Cette articulation est particulièrement intéressante, car **elle permet de faire remonter les enjeux de droits humains à un niveau stratégique au sein de l'entreprise, tout en maintenant un ancrage opérationnel**. Les droits humains ne sont alors plus perçus comme une contrainte, mais comme un enjeu à la fois matériel et structurant pour l'ensemble de l'organisation.

Par ailleurs, ce fonds se distingue pour son caractère encore largement inédit. Peu de véhicules d'investissement sont aujourd'hui **spécifiquement dédiés aux droits humains**, notamment parce qu'il s'agit d'un enjeu profon-

dément qualitatif, difficile à appréhender uniquement à travers des données ou des indicateurs standardisés. L'originalité de cette initiative réside donc **à la fois dans sa thématique, dans sa méthodologie d'analyse et dans son approche partenariale**, mais également dans son mécanisme de partage de valeur.

En effet, **ce partenariat permet d'apporter un soutien significatif à la FIDH**. Dans un contexte international marqué par une diminution des financements publics et des subventions à destination des organisations de la société civile, ce type de collaboration **permet de diversifier les sources de financement et de renforcer la pérennité des actions de la société civile** et, dans le cas précis, de la FIDH. Au-delà de l'aspect financier, il s'agit surtout d'un signal fort : celui d'une **mobilisation croissante du secteur financier en faveur des droits humains**, que nous cherchons à encourager et à structurer.



Rozenn Le Caïnek,

Directrice des Gestions diversifiées et Multigestion et du Pôle Solidaire, LBP AM

LBPAM

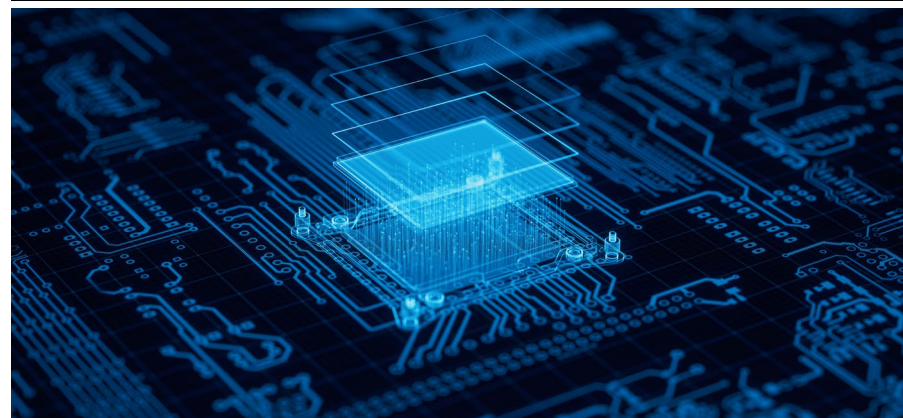
PERSPECTIVES ET DÉFIS FUTURS

La transformation rapide des environnements économiques, technologiques et géopolitiques redessine le paysage des risques liés aux droits humains pour les investisseurs. Qu'il s'agisse de la transition climatique, du développement des technologies numériques ou du rôle croissant des enjeux de sécurité et de défense, les investisseurs sont confrontés à des risques de plus en plus **complexes, évolutifs et interconnectés**.

Dans ce contexte, l'approche développée par le Groupe LBP AM, telle que décrite précédemment, constitue un **cadre adapté pour appréhender ces évolutions**. En combinant analyse, engagement et vigilance sur les chaînes de valeur, elle permet d'intégrer non seulement les impacts actuels, mais également **des risques émergents et leurs implications à long terme**.

Cette démarche conduit également le Groupe **à se positionner de manière proactive sur des enjeux encore en construction**, pour lesquels les référentiels restent en évolution et les pratiques des entreprises hétérogènes. Elle implique un travail d'analyse approfondi, incluant l'identification de scénarios, la compréhension des dynamiques sectorielles et l'anticipation des impacts potentiels sur les personnes.

Les sections suivantes mettent ainsi en lumière trois domaines, **la défense et les conflits, l'intelligence artificielle et la transition juste**, dans lesquels le Groupe LBP AM approfondit ses travaux. Ces thématiques illustrent à la fois la nécessité d'adapter en continu les méthodes d'analyse et la volonté du Groupe de contribuer à structurer les réponses à des défis de long terme qui seront déterminants pour l'intégration des droits humains dans l'investissement.



1. Naviguer entre conflits, défense et technologies émergentes

Le contexte géopolitique récent est marqué par une **intensification des conflits armés et des tensions internationales**, ainsi que par un retour au premier plan des enjeux de souveraineté et des capacités de défense, en Europe comme à l'échelle mondiale. Pour les investisseurs, cette évolution met en évidence une **tension structurelle** : si le développement d'un écosystème de défense robuste apparaît de plus en plus nécessaire d'un point de vue stratégique, ce secteur reste associé à des **risques élevés en matière de droits humains et de droit international humanitaire**.

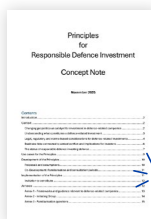
Dans ce contexte, l'enjeu pour les investisseurs responsables n'est pas de résoudre cette tension, mais de la gérer de manière cohérente, **en conciliant ces impératifs avec le maintien d'exigences élevées en matière de respect des droits humains**.

Chez LBP AM, cette réflexion a conduit à la mise en place d'une **politique dédiée à l'industrie de défense**, permettant de formaliser des attentes claires à l'égard des entreprises. Cette politique constitue un cadre structurant pour l'analyse et le dialogue, en ancrant les positions du Groupe de manière transparente et intelligible.



L'approche repose, en premier lieu, sur **l'application d'exclusions strictes** concernant les armes prohibées, en cohérence avec les conventions internationales et le cadre normatif du Groupe. Au-delà de ces garde-fous, elle s'appuie sur une **stratégie d'engagement** visant à accompagner les entreprises dans le renforcement de leurs pratiques, notamment en matière de gouvernance, de dispositifs de diligence raisonnable et de transparence.

Cette démarche reflète une volonté d'aller **au-delà d'une logique de gestion des risques, en contribuant à faire évoluer les pratiques de l'industrie**. Elle s'inscrit également dans une dynamique collective, à travers la participation de LBP AM à des initiatives de place structurantes telles que **GRID** (*Guidance for Responsible Investment in Defence-related companies*). En contribuant à ces travaux, le Groupe

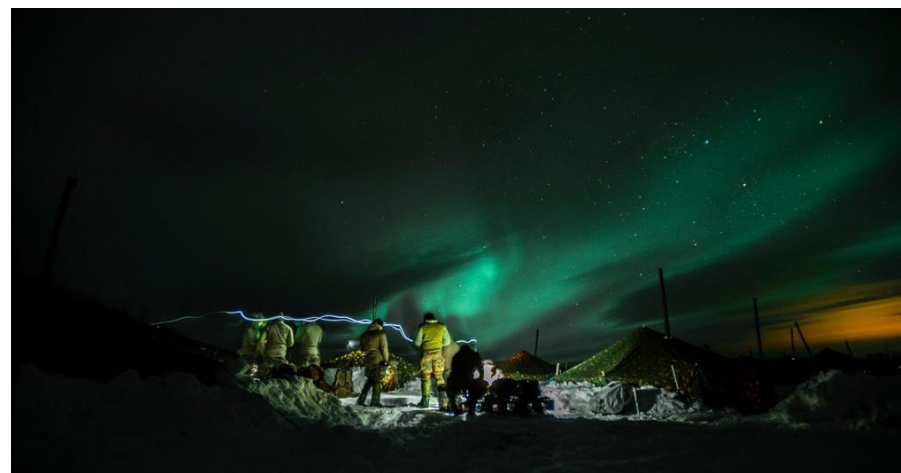


participe à l'émergence d'un cadre partagé, visant à renforcer la cohérence des pratiques et à accroître le levier d'action des investisseurs.

Par ailleurs, LBP AM est impliqué dans un groupe de travail dédié à la **convergence entre les enjeux de défense et de technologie**, dans un contexte marqué par le développement rapide des applications militaires des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle. Ces travaux visent à mieux appréhender des risques en évolution rapide, qui dépassent les acteurs traditionnels du secteur de la défense et concernent désormais un spectre plus large d'entreprises.

Dans ce cadre, la priorité de LBP AM est de maintenir un **niveau d'exigence élevé et cohérent avec ses engagements en matière de droits humains**. Cela implique de faire évoluer en continu les cadres d'analyse, en particulier sur les risques en aval et les enjeux technologiques, d'engager les entreprises sur les thématiques émergentes telles que la gouvernance de l'intelligence artificielle, et de contribuer à la structuration des pratiques de marché à travers des initiatives collectives.

Ainsi, l'approche de LBP AM vise à **appréhender de manière pragmatique et structurée les enjeux propres aux enjeux de défense, en articulant analyse, engagement et action collective**. Elle s'inscrit dans une vision de long terme : veiller à ce que le développement des capacités de défense s'accompagne de garanties solides en matière de droits humains et de droit international humanitaire.



Repenser la notion de « défense » : Les défis liés à l'investissement à l'ère des technologies à double usage

“ Le brouillage des frontières entre les industries de la défense et de la technologie, souvent désigné sous le terme de « defense tech », a profondément et durablement transformé l'écosystème d'investissement. Bien que cela constitue une simplification, les investisseurs responsables ou alignés ESG abordaient historiquement le secteur de la défense de manière relativement homogène, principalement via des politiques d'exclusion fondées sur les revenus ou les types de produits.

Cependant, **l'intégration de l'intelligence artificielle et d'autres technologies à double usage** dans des domaines tels que les opérations militaires, le contrôle migratoire ou encore les activités de maintien de l'ordre conduit désormais les investisseurs à s'interroger : qu'est-ce qu'une entreprise de défense ? Qu'est-ce qu'une arme ? Et comment investir de manière responsable dans un univers de systèmes d'armement en expansion rapide ?

En octobre dernier, Heartland Initiative a lancé un groupe de travail sur la **Defense tech et l'investissement responsable** afin de répondre à cette dernière question. Réunissant des **investisseurs représentant plus de 18 000 milliards de dollars d'actifs** sous gestion, ainsi

que des experts à la pointe des technologies d'IA militaire, des systèmes d'armes autonomes et des dispositifs de surveillance à haut risque, ce groupe de travail élabore conjointement des lignes directrices accessibles au public.

Ces travaux visent à permettre :

- D'analyser les risques saillants et matériels associés à ces technologies ;
- D'engager les entreprises sur le respect du droit international et des droits humains, de la conception des produits jusqu'à leur utilisation finale ;
- Et d'exclure les entreprises dont les produits ou les pratiques dépassent les seuils de risque définis par les investisseurs.

Nous espérons que ces pratiques émergentes permettront aux investisseurs, sur les marchés cotés comme non cotés, **d'orienter efficacement leurs capitaux afin de tirer parti du développement du secteur des technologies de défense, tout en contribuant à en encadrer l'évolution**, au bénéfice à la fois des titulaires de droits et des actionnaires.

”



Samuel Jones,
Président, Heartland Initiative



2. Intelligence artificielle : un enjeu systémique pour les droits humains

Le **développement rapide de l'intelligence artificielle (IA)**, en particulier de l'IA générative, en fait l'un des enjeux les plus structurants en matière de droits humains pour la prochaine décennie. Désormais déployée dans un grand nombre de secteurs, l'IA ouvre des **perspectives de transformation importantes**, tout en générant des risques étendus, souvent difficiles à identifier et à encadrer.

Une caractéristique centrale de ces technologies réside dans **leur capacité à affecter simultanément plusieurs droits, à grande échelle**. Elles soulèvent des enjeux majeurs en matière de protection des données et de vie privée, de surveillance et de libertés fondamentales, ainsi que de discrimination, notamment à travers des biais algorithmiques susceptibles d'influencer l'accès à l'emploi, au crédit ou aux services essentiels.

Au-delà de ces dimensions, l'IA pose également **des défis en matière d'intégrité de l'information et de qualité du débat public**, ainsi que des enjeux économiques et sociaux liés à l'automatisation et à l'organisation du travail. Le recours à des chaînes de sous-traitance pour l'annotation des données ou la modération de contenu met notamment en lumière des formes de travail souvent invisibles et précaires. Plus largement, **l'opacité et la complexité des systèmes d'IA** interrogent les mécanismes de responsabilité et d'accès au recours. Ces risques se déploient au sein de chaînes de valeur complexes impliquant développeurs, fournisseurs et utilisateurs, et appellent une **approche de vigilance couvrant l'ensemble du cycle de vie des systèmes**, de leur conception à leur déploiement.

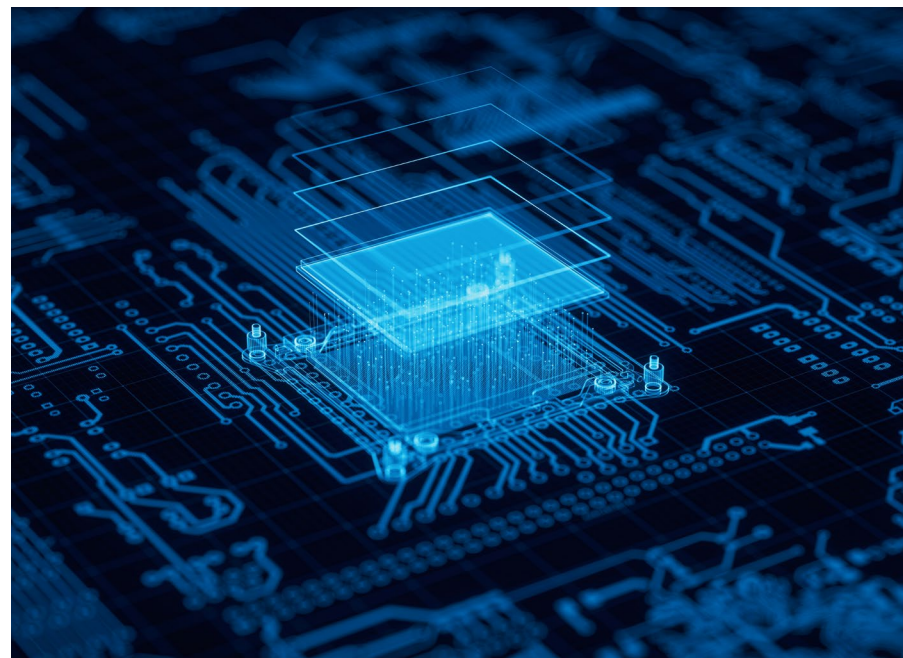
Dans ce contexte, LBP AM a d'ores et déjà engagé plusieurs travaux visant à mieux appréhender ces enjeux. Le Groupe a notamment conduit **des diligences normatives sur certaines entreprises du secteur technologique**, en particulier dans les domaines des plateformes numériques et des réseaux sociaux, afin d'analyser leur exposition aux risques et leurs dispositifs de gestion.

Parallèlement, LBP AM participe à **plusieurs initiatives de place**, telles que la Collective Impact Coalition on Ethical AI, le Labour Rights Investor Network ou encore le **groupe de travail du FIR consacré à l'IA**. Ces engagements permettent de structurer une compréhension commune des risques et de

renforcer le dialogue avec les entreprises sur des sujets tels que la gouvernance des systèmes, les pratiques liées aux données ou les droits des travailleurs du numérique.

Dans la continuité de ces initiatives, **LBP AM prévoit d'adopter une politique dédiée à l'intelligence artificielle à horizon 2026**. À l'instar de la politique sectorielle sur la défense, ce cadre a vocation à clarifier la vision du Groupe sur les principaux risques en matière de droits humains et d'environnement, ainsi que les attentes associées à l'égard des entreprises. L'objectif est de disposer d'un **référentiel structurant** permettant à la fois d'orienter les analyses d'investissement et de renforcer la qualité du dialogue avec les entreprises, en explicitant les priorités, les niveaux d'exigence et les axes de progrès attendus.

Plus fondamentalement, ces travaux s'inscrivent dans une **réflexion plus large sur la manière d'accompagner le développement de ces technologies**, afin de favoriser des usages alignés avec des résultats durables et inclusifs, sans accentuer les inégalités ni porter atteinte aux droits fondamentaux.



3. Transition juste : Anticiper les risques de long-terme en lien avec la transition énergétique

La transition vers une économie bas carbone et durable s'accélère, mais elle s'accompagne de **transformations économiques et sociales profondes**, susceptibles de générer des **impacts significatifs sur les droits humains**, en particulier pour les travailleurs, les communautés et les populations vulnérables. Dans ce contexte, la notion de transition juste s'est progressivement imposée comme un **cadre structurant** visant à garantir que ces évolutions soient à la fois inclusives et respectueuses des droits.

Si les entreprises ont accru leur mobilisation sur les enjeux climatiques, **l'intégration des dimensions sociales demeure encore inégale**. Les stratégies de transition se concentrent souvent sur des objectifs environnementaux à court terme, sans toujours prendre en compte de manière suffisamment approfondie leurs impacts à moyen et long terme sur les personnes. Pourtant, ces enjeux se situent au croisement de problématiques majeures, telles que le changement climatique, la biodiversité, l'usage des ressources ou les dynamiques territoriales, avec des implications directes pour les communautés locales et les populations les plus exposées.

Dans ce contexte, **l'un des principaux défis consiste à mieux intégrer une lecture prospective des impacts**. Les effets les plus significatifs des trajectoires de transition, qu'il s'agisse de transformations de l'emploi, de recompositions économiques ou de pressions accrues sur les ressources naturelles, s'inscrivent souvent dans des dynamiques progressives et cumulatives. Leur prise en compte suppose de dépasser une approche strictement réactive, **en développant des analyses fondées sur des scénarios, en élargissant l'analyse aux chaînes de valeur et aux territoires, et en intégrant ces dimensions dans les décisions stratégiques**.

Cette approche est en ligne avec les principes de la diligence raisonnable en matière de droits humains, en ce qu'elle vise à anticiper les impacts avant leur matérialisation et à en structurer la gestion dans le temps.

Dans ce cadre, **LBP AM a identifié la transition juste comme un axe prioritaire de développement de son approche**. Le Groupe participe activement à plusieurs initiatives collectives, telles que le Just Transition Collective de **Human Level** et les

travaux du FIR, qui visent à faire émerger des méthodologies opérationnelles et à favoriser une meilleure intégration des enjeux sociaux dans les trajectoires de transition.

Ces travaux permettent à la fois de **renforcer l'expertise interne du Groupe et d'alimenter le dialogue avec les entreprises**, en apportant des éléments d'analyse concrets et en structurant les attentes des investisseurs sur ces enjeux encore en construction.

À l'avenir, la transition juste continuera de constituer un champ de travail central. LBP AM entend **approfondir son intégration dans les analyses et les démarches d'engagement**, en s'appuyant notamment sur des approches prospectives et en contribuant aux initiatives collectives visant à structurer les pratiques de marché.

Plus largement, ces travaux s'inscrivent dans une **évolution plus globale de l'investissement responsable**, qui implique de mieux appréhender les interactions entre enjeux environnementaux et sociaux, et d'intégrer les impacts de long terme dans les décisions d'investissement, afin de contribuer à une transition qui soit non seulement efficace sur le plan environnemental, mais également équitable et inclusive.



CONCLUSION :

VERS UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ET AXÉE SUR L'IMPACT EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS



Ce rapport met en évidence le **renforcement progressif de l'approche de LBP AM** en matière de droits humains, fondée sur une ambition claire : dépasser une lecture statique des risques pour développer un cadre d'investissement plus anticipatif et orienté vers l'impact.

En s'appuyant sur **ses outils quantitatifs, son analyse fondée sur les normes et ses activités d'engagement**, le Groupe a structuré une approche intégrée dans laquelle les enjeux de droits humains éclairent les décisions d'investissement, les priorités d'engagement et le positionnement stratégique de long terme. Cette démarche repose sur une **conviction centrale : traiter efficacement les risques suppose non seulement de répondre aux impacts existants, mais aussi d'anticiper ceux qui demeurent invisibles ou émergents, en particulier lorsqu'ils sont complexes, cumulatifs ou potentiellement irréversibles**.

Le rapport illustre la mise en œuvre concrète de cette ambition. Qu'il s'agisse d'engagements sectoriels sur les chaînes de valeur, de dialogues structurés sur les risques liés à la défense et aux usages en aval, ou encore de travaux sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle, LBP AM s'attache à intervenir là où **les enjeux sont les plus matériels, avec l'objectif de faire évoluer les pratiques des entreprises**.

Une évolution notable réside dans la reconnaissance croissante du caractère structurel de nombreux risques en

matière de droits humains, qui dépassent le cadre d'une entreprise isolée. Des initiatives telles que les travaux sur les chaînes d'approvisionnement du jasmin, les substances chimiques dangereuses ou encore les actions collectives sur l'IA illustrent l'importance d'approches couvrant l'ensemble des chaînes de valeur et mobilisant un ensemble élargi de parties prenantes.

À l'avenir, **les dynamiques à l'œuvre, tensions géopolitiques, transformations technologiques et transition environnementale, confirment que les droits humains resteront au cœur de l'investissement responsable**. Ces enjeux appellent une adaptation continue des méthodes d'analyse, un renforcement des expertises et une mobilisation accrue des acteurs.

Dans ce contexte, LBP AM poursuivra ses efforts pour **renforcer l'intégration des droits humains dans ses processus d'investissement**, structurer des cadres d'analyse adaptés aux risques émergents et contribuer activement aux initiatives collectives visant à faire évoluer les pratiques de marché.

Plus largement, l'approche du Groupe s'inscrit dans un objectif de long terme : **accompagner les transformations économiques, environnementales et technologiques en veillant à ce qu'elles soient alignées avec les droits fondamentaux et contribuent à une économie plus durable, inclusive et résiliente**.



WWW.LBPAM.COM

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 138 931,20 euros – Siège social: 36, quai Henri IV 75004 Paris
Immatriculée sous le n°879 553 857 RCS Paris – Agréée en tant
que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n°GP-20000031
code APE 6630Z – N°TVA Intracommunautaire: FR 71 879 553 857